

et s'ajustant si parfaitement sur les membres que Ammien Marcellin, en parlant de ceux qui étaient au cortège de Constance, lorsqu'il fit en 357, sous prétexte de la défaite de Magnence, une entrée triomphale à Rome, les compare à des statues... « De distance en distance venaient des cavaliers catafractaires, de ceux que les Perses appellent clibanaires; en voyant les cuirasses qui couvrent leurs poitrines et leurs ceintures de fer, on serait tenté de croire que ce sont moins des hommes vivants que des statues modelées par Praxitèle...; aux jointures des membres sont adaptés de minces cercles d'acier qui, cédant aux moindres mouvements, demeurent toujours collés au corps (21, 10).

La Notice distingue les clibanaires des catafractaires. Elle les cite deux fois parmi les *vexillationes Palatinæ*, sous les maîtres de la milice *in præsentî* en premier et en second (p. 21 et 30); deux fois sous les mêmes maîtres de la milice parmi les *vexillationes comitatenses* (id. id.); trois fois sous le maître de la milice *per Orientem* (p. 33); une fois en Afrique : « *Sub dispositione viri spectabilis Comitæ Africæ* » (p. 137). Elle n'en indique pas en Occident. Elle mentionne aussi en Orient trois fabriques d'armures clibanaires : à Antioche, à Césarée en Cappadoce et à Nicomédie; et une en Occident, à Soissons : « *Fabrica Suessionensis scutaria, balistaria et clibanaria* » (p. 138).

Des clibanaires étaient employés contre les éléphants. Montés sur un char attelé de deux chevaux catafractés, ils tâchaient de percer avec de très-longs épieux appelés « sarisses » ces monstrueux animaux. (Végèce. 3, 24.)

Julien attribue à Constance l'innovation de la cavale-